



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04/2024

Date convocation	: 04/01/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 14

Présents	: 08
Votants	: 09

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU - Véronique GALI

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Régis COMBERNOUX à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Martinho DE PASSOS - Patrick LOISEL - Paul MARTIN.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Autorisation de signer une promesse d'achat – budget eau et assainissement M49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.1311-13 ;

Vu la délibération n°18/2021, prise en séance du 29/06/2021 – Schéma directeur – zonage d'assainissement – porté à connaissance ;

Vu la délibération n°15/2022, prise en séance du 21/03/2022 – Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune ;

Vu que l'attribution de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'entreprise AlterAMO Conseils ;

Vu la délibération n°23/2023, prise en séance du 28/02/2023, portant sur la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées ;

Vu la décision du maire n°11/2023, du 18/12/2023, portant sur l'attribution du marché de réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la commune de Salinelles, MAPA ;

Considérant que la commune la station d'épuration, qui a été construite en 1971, et bien que des travaux d'amélioration ont été fait depuis, doit être renouvelée, car elle présente des dysfonctionnements et n'est plus adaptée aux besoins dans sa conception.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 15/01/2024

ID :030-213003064-20240109-042024-DE

Considérant que le Schéma Directeur doit permettre d'étudier le renouvellement de la station d'épuration.

Considérant l'appel à candidature, transmise par la SAFER OCCITANIE, sur les parcelles cadastrées section ZD n°0007, pour 34a 80ca et section ZD n°0160, pour 32a 26 ca.

Considérant que l'emplacement des dits parcelles permettraient l'installation de la future station d'épuration.

Considérant que les Domaines ont informé que demande de la commune ne réponds pas aux modalités de consultations du service des Domaines, en vigueur depuis le 01/01/2017 (arrêté du 05/12/2016).

Considérant que le prix indicatif de vente présenté par la SAFER pour les parcelles ZD 0007 et ZD 0160 s'élèvent à 26 824,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

APPROUVE la démarche d'acquisition des parcelles cadastrées section ZD n°0007, pour 34a 80ca et section ZD n°0160, pour 32a 26 ca, afin d'y accueillir, si nécessaire, la nouvelle station d'épuration, au près de la SAFER OCCITANIE .

APPROUVE la somme de 26 824,00 € comme prix d'acquisition des deux parcelles – dont la promesse unilatérale d'achat est jointe.

DIT que le notaire en charge de cette acquisition est maitre MATET,

DIT que les crédits nécessaires seront provisionnés au budget du service de l'eau et de l'assainissement 2024.

DE DONNER délégations à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 15/01/2024

ID :030-213003064-20240109-042024-DE